

RAPPORT MORAL 2018

L'année 2018 est la troisième année d'existence de l'association ERP qui a vu le jour en 2013 sous la forme d'un groupement de fait.

L'augmentation de ses adhérents, son développement territorial et l'extension de ses activités lui donnent aujourd'hui une envergure qui amène à se questionner sur son organisation d'avenir.

Le rapport d'activité montre la tonicité des travaux de recherche et des études prospectives.

Soulignons ici que cette tonicité est largement portée par tous les membres de l'ERP qui s'impliquent volontairement dans les groupes de travail. Soulignons aussi le dynamisme du CTS et du délégué général pour impulser, coordonner et conduire les différents travaux.

Soulignons d'autre part la bonne tenue des instances associatives (AG, CA, Bureau) qui sont autant des lieux de décision et de gestion que de réflexion.

Rappelons enfin que l'ERP peut compter sur des partenariats efficaces et amicaux avec l'URIOPSS ARA, l'IREIS, l'UNIOPSS, la CNAPE, la Sauvegarde 26, et de façon naissante avec l'URIOPSS PACAC.

Il s'agit bien d'une œuvre collective dans laquelle tous sont bénévoles, et qui rassemble des acteurs associatifs qui veulent ensemble concevoir, conduire et accompagner le changement dans les lieux de pratique de l'intervention sociale, médico-sociale et de la santé.

Notons à ce sujet, l'importante contribution du délégué général, et de certains membres du CTS, aux événements, colloques, séminaires, ainsi qu'aux missions de conseil et d'accompagnement, qui témoigne du rayonnement de l'ERP.

Mais au moment où nous pouvons nous réjouir du succès de l'ERP, nous devons nous questionner sur son organisation future, car son fonctionnement actuel ne lui permet plus d'assumer son potentiel d'activités et de déploiement territorial.

L'ERP n'ayant pas de ressources autres que les cotisations de ses membres et se trouvant dans l'incapacité d'attribuer des rémunérations, l'enjeu est soit de réduire son volume d'actions, soit de trouver les relais possibles pour poursuivre ses missions et développer ses activités.

Le Bureau et le Conseil d'Administration de l'ERP ont validé l'idée de mettre à l'étude avec le réseau de l'UNIOPSS et des URIOPSS, sous couvert de l'accord de leurs instances, les modalités d'un rapprochement collaboratif encore plus étroit qu'actuellement.

Compte tenu des fortes convergences entre les finalités de l'ERP et du réseau UNIOPSS-URIOPSS aux plans sociétal (prise en compte de la vulnérabilité, approche intersectorielle, ancrage territoriale et mobilisation des acteurs de la société civile), éthique (la solidarité et la non-lucrativité) et méthodologique (la démarche prospective), il s'agirait de renforcer les coopérations avec ce réseau.

Cette orientation est conforme à l'esprit et aux dispositions des différentes conventions de partenariat, notamment celle signée avec l'UNIOPSS qui vise « à développer et mieux structurer les activités de recherche et de prospective de l'ERP, Elle vise parallèlement à soutenir la démarche de recherche et prospective de l'UNIOPSS. »

Comme nous l'avons fait en Auvergne-Rhône-Alpes il nous faudra passer convention en 2019 avec l'URIOPSS PACAC pour préciser « les objectifs, les engagements réciproques et les moyens mis à disposition par référence à la convention nationale signée entre l'UNIOPSS et l'ERP ». Cette nouvelle convention nous permettra notamment d'adapter le fonctionnement de l'ERP aux spécificités du tissu associatif régional de PACAC.

L'objectif est d'élaborer un nouveau scénario gagnant/gagnant, l'ERP contribuant aux missions des URIOPSS et de l'UNIOPSS, conservant son existence et son dynamisme, et n'interférant pas sur le rôle politique des fédérations.

Dans le cadre des réflexions à venir nous veillerons à ce que l'ERP :

- conserve son indépendance et sa vitalité associative pour mobiliser ses adhérents et les terrains de pratique sur les questions de prospective et les dynamiques d'avenir, ainsi que ses règles propres de fonctionnement telles que définies dans ses statuts et son projet associatif.
- continue de remplir sa mission d'investigation sur les attentes des milieux de pratique, d'élaboration et d'impulsion d'études prospectives et de travaux de recherche, ainsi que son rôle d'expert à l'appui de son CTS et de ses partenaires.

Tout cela reste bien-sûr à débattre lors de notre Assemblée Générale et avec nos partenaires. Gageons que l'intelligence collective et la volonté d'innovation nous permettent d'aboutir à une option qui soit porteuse d'avenir.

Le 28 mai 2019

Le Président
Henri BOSSU